

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Commune de SOMBERNON

### (21611)



## PIECE N°6 – ANNEXES - SUP

PLU approuvé par délibération du : 17/10/2003  
 Modification simplifiée n°5 approuvées par délibération du : 14/09/2020

DATE ET VISA

Le 15/09/2020

Le Maire  
 Michel ROIGNOT



DORGAT

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
 BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE  
 PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

18 SEP. 2020



**Cabinet d'urbanisme DORGAT**

10 rond-point de la nation

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr



**Servitudes d'Utilité Publique**

- A4 - Libre passage le long des cours d'eau
- AS1 - Périmètres de protection des eaux potables
- EL11 - Interdictions d'accès le long des autoroutes, des routes express et des déviations d'agglomération
- I4 - Canalisations électriques
- Aérien - 2<sup>e</sup> catégorie
- Aérien - 3<sup>e</sup> catégorie
- Souterrain - 3<sup>e</sup> catégorie
- Int1 - Voisinage des cimetières
- PT2 - Protection des centres d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone spéciale de dégagement
- PT3 - Communications téléphoniques et télégraphiques
- T7 - Aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
- Code de l'aviation civile

**Commune de Sombornon**

---

**Servitudes d'utilité publique**

---

**Plan local d'urbanisme**

édité le 22/02/2017

---

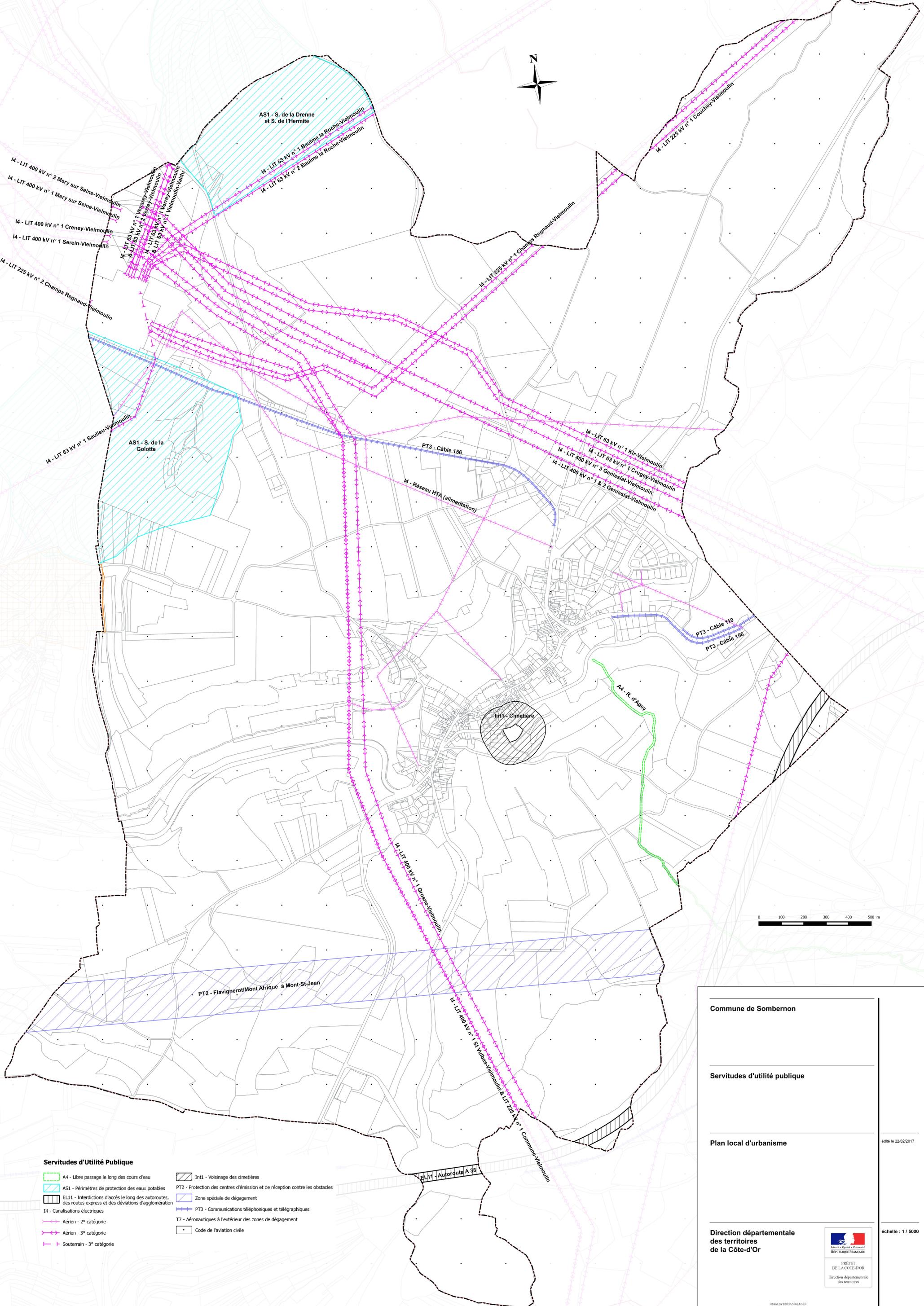
**Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or**



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR  
Direction départementale des territoires

échelle : 1 / 5000

Réalisé par DDT25/SPRE/EEER  
Sources : DDT21 - © IGN/BD Pavois/BRG 1.2.2014 - Reproduction interdite



## **TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

En application des dispositions des articles L.151-43 et R.151-51 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. doit comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, servitudes dont la liste a été dressée par le décret en Conseil d'État n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 (article R.151-51 du Code de l'Urbanisme).

C'est seulement à cette condition qu'elles peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

En ce qui concerne la commune de SOMBERNON, les servitudes d'utilité publique sont les suivantes :

<b>A4</b>	Servitudes de passage pour l'exécution de travaux, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages
<b>AS1</b>	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables
<b>EL11</b>	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
<b>I4</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
<b>INT1</b>	Servitudes au voisinage des cimetières
<b>PT2</b>	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat et les différents concessionnaires
<b>PT3</b>	Servitudes relatives aux télécommunications électroniques en terrain privé
<b>T7</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

Ce tableau des servitudes d'utilité publique constitue essentiellement un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte institutif de la servitude.